

Département d'Eure-et-Loir, commune de

Coltainville



Plan local d'urbanisme

Plu prescrit le 17 juin 2014

Plu arrêté le 19 février 2019

Plu approuvé le 19 novembre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Coltainville

Le maire,
Philippe Gaiotto

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage du bourg et de Senainville

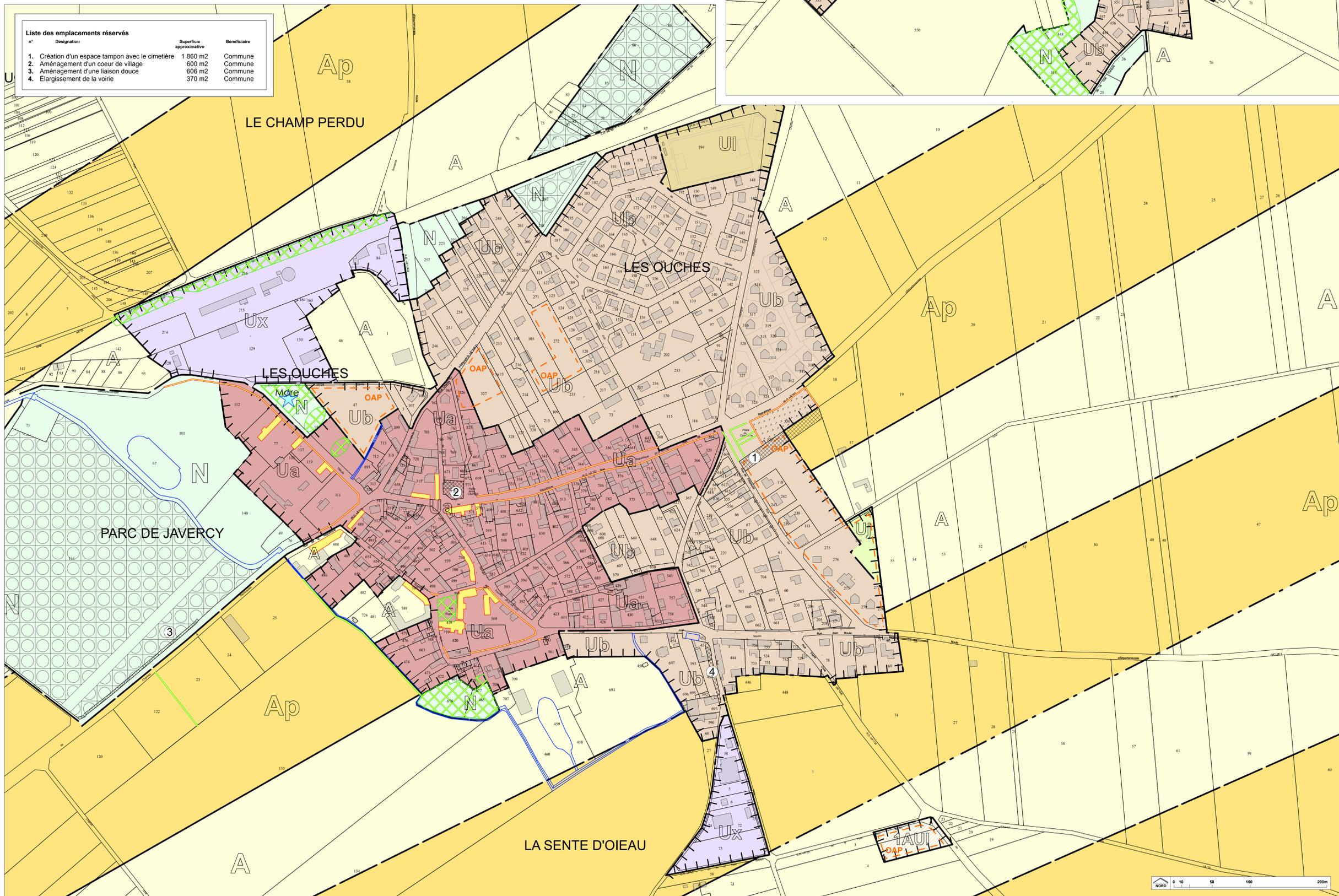
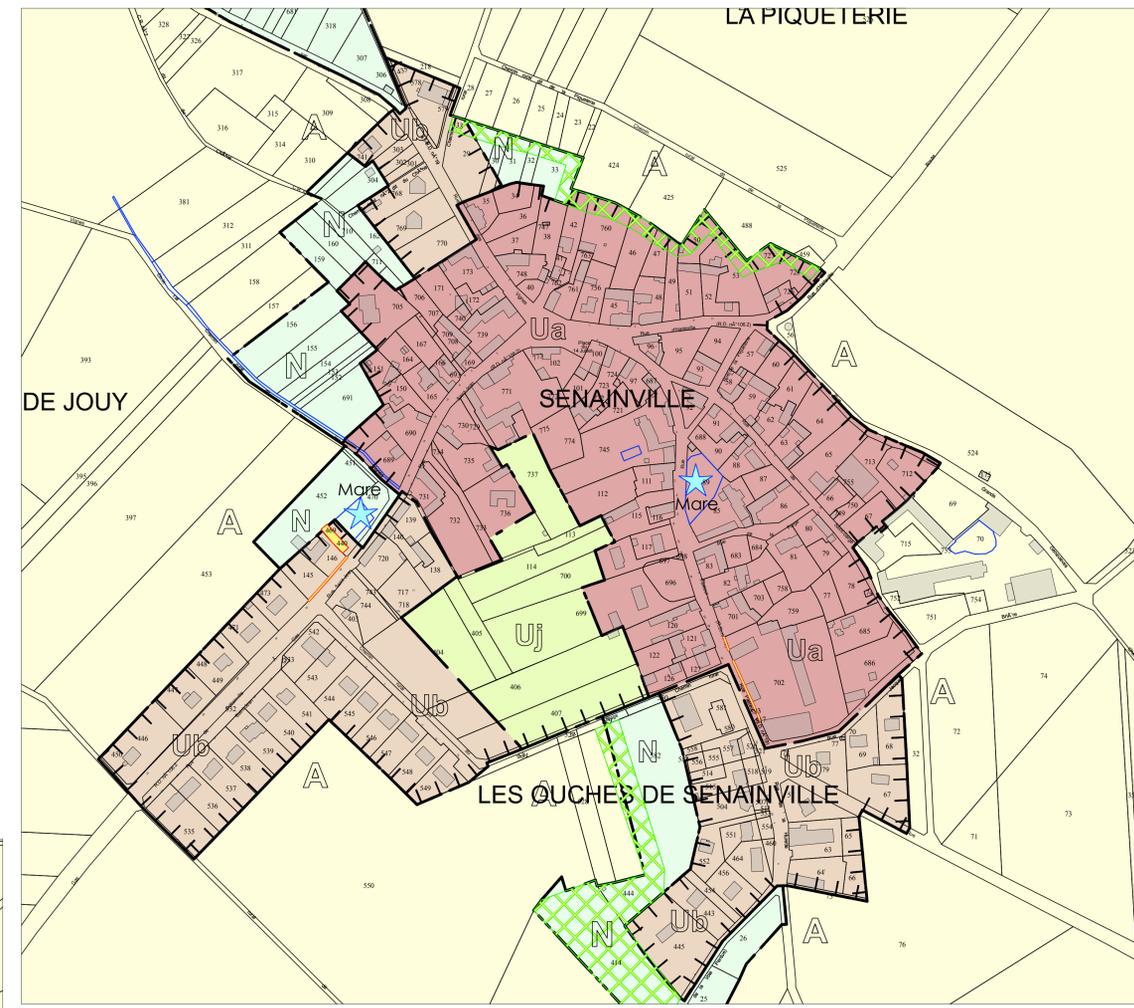


Date : 6 novembre 2019 Phase : Approbation Échelle : 1 / 2 000 Pièce n° 4.3

Mairie de Coltainville, 5 rue Romain-Fouré (28300)
tél. : 02 37 31 60 66 / fax : 02 37 31 92 90 / e-mail : mairie.coltainville@wanadoo.fr
agence Gilson & Associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua** Zone de bâti ancien
- Ub** Zone d'extension récente
- Uj** Secteur de jardins
- Ui** Zone de loisirs et d'équipements collectifs
- Ux** Zone d'activités économiques
- 1AUI** Secteur d'urbanisation future à dominante de loisirs et d'équipements collectifs
- A** Zone d'activités agricoles
- Ap** Secteur agricole de protection du paysage
- N** Zone naturelle
- Emplacement réservé (article L.151-41)
- Espace boisé classé (articles L.113-1 et suivants)
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :**
 - Bâti et mur
 - Site archéologique
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :**
 - Ensemble paysager
 - Arbre, haie
 - Mare
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2019



Liste des emplacements réservés			
n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création d'un espace tampon avec le cimetière	1 860 m ²	Commune
2.	Aménagement d'un coeur de village	600 m ²	Commune
3.	Aménagement d'une liaison douce	606 m ²	Commune
4.	Élargissement de la voirie	370 m ²	Commune